

## 9 THERMIDOR

Le Conseil Général de la Commune de Sommières à la Convention Nationale<sup>296</sup> :

*Représentans,*

*Le crime est donc enfin consommé ; et, nous devons le*

---

<sup>296</sup> Convention Nationale : assemblée constituante française qui a fondé la première République et gouverné le pays du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795. Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793. Pendant un an Robespierre et les Montagnards font régner la Terreur pour lutter contre les ennemis de la République : environ 50 000 personnes perdent la vie. Presque toute l'Europe se dresse contre la France ; les armées réorganisées par Carnot repoussent l'invasion, reconquièrent la Belgique et la rive gauche du Rhin. La Convention doit aussi affronter la révolte vendéenne.

Malgré les difficultés la Convention a beaucoup travaillé et pris des mesures importantes 11 000 lois ou décrets en trois ans. Elle a développé l'usage du français, unifié le système des poids et mesures (système métrique), laïcisé l'état civil, limité le prix du pain et des salaires (loi du maximum), créé un programme de secours pour les pauvres, fondé les grandes écoles, mais aussi divisé les biens nationaux en petites parcelles pour être vendus, organisé le culte de l'Être Suprême, institué le calendrier révolutionnaire. Elle signe la paix avec ses principaux ennemis sauf l'Angleterre et l'Autriche, gagne une partie de la Flandre et la rive gauche du Rhin. Elle est remplacée par le Directoire.

*dire, c'est votre trop grande indulgence qui a été sous le point d'engloutir vos cadavres et les notres dans un même tombeau. La patrie n'aurait point à déplorer cet horrible attentat, si la foudre qui éclata le 9 thermidor et le 12 germinal (27 juillet 1794, 1 avril 1795), eut entierement écrasé les cannibales de la France. Tandis que leurs mains parricides aiguisaient des poignards, vous, représentans, vous ne preniez que des demy mesures qui ont excité leur audace. Eh quoi ! la patrie inondée de sang, couverte d'échafaux et de ruines, les larmes, la désolation de plusieurs millions de familles orphelines, votre propre sureté, le salut de tous, ne vous commandaient-ils pas une justice prompte et sévère, ne vous disaient-ils pas d'exterminer les bourreaux dont vous n'aviez ordonné que la déportation ? Voulliez-vous, par un supplice infiniment inférieur à leur forfait, ranimer leurs criminels espoirs et celui de leurs agens, leur laisser les moyens de propager la corruption, le malheur de l'espèce humaine, d'ensanglanter, de dépeupler encore des terres étrangères et de préparer de nouveaux moyens de rentrer un jour dans nos foyers, le fer et la flame à la main ?*

*Représentans, vous avez trop longtemps délibéré ; il fallait agir, frapper donc enfin, pour effacer s'il est possible, le souvenir du crime affreux qui vient d'outrager la majesté nationale. Frappez : vous le devez à votre gloire, à la dignité du peuple français, à la mémoire du brave Feraud<sup>297</sup> votre collègue assassiné sous vos yeux. plus de grâce pour les scélérats ; leur*

---

<sup>297</sup> Feraud Jean : conventionnel français, 1764, 1795 ; Député des Hautes-Pyrénées vote la mort du roi. Envoyé en mission aux armées des Pyrénées, du Nord, de Rhin et Moselle il fait preuve d'une grande bravoure. A la Convention il tente de sauver les Girondins, se prononce contre Robespierre et devient adjoint de Barras au 9 thermidor. Le 1 prairial an III (20 mai 1795) il est massacré dans la Convention envahie, qu'il tente de défendre contre l'émeute jacobine. Sa tête, portée au bout d'une pique, est saluée par Boissy d'Anglas qui préside. Il aurait été victime d'une confusion avec le député Fréron, l'un des principaux artisans de la chute de Robespierre.

*remord n'est que perfidie. Frappez ; qu'attendriez-vous encore ? Votre devoir, votre serment n'est-il pas de sauver la patrie ? Vous ne le pouvez qu'en la purgeant des antropophages qui la déshonnorent, qui l'outragent, qui l'assassinent. Plus de tirants, point de piété, point d'impunité pour eux. Ce ne serait plus une faiblesse, mais un forfait dont les races futures et vos mânes, du fond de vos tombeaux, vous demanderaient un compte rigoureux.*

*Décrétez, représentans, des mesures redoublées pour anéantir jusqu'au désir de l'insubordination, et pour faire triompher la justice ; que son glaive vengeur s'apaisantisse fortement sur le chef des scélérats, que leurs agents subalternes soient mis hors d'état de nuire ; qu'on leur applique la déportation qu'ils avaient réservée au reste des bons citoyens lorsque la guillotine eut été fatiguée. Mais surtout que Borie, le Robespierre du midy, subisse le sort qu'il n'a que trop mérité, du dépopulateur de Nantes. Représentans, malgré vos triomphes du 1<sup>er</sup> jour de prairial, nous ne serons complètement rassurés que lorsque ce monstre et ses infâmes complices n'existeront plus.*

*Conservez, représentans, l'attitude imposante que vous venez de reprendre. Fermes à votre poste, forts de votre courage, et plus encore de l'indignation générale contre vos assassins, achevez de vous immortaliser en décrétant des mesures vigoureuses pour assurer l'exécution des lois. Les agitateurs le savent que trop bien, que lorsque, dans un gouvernement populaire, elles ont cessé d'être respectées, l'état est près de sa ruine. Assez longtemps le crime a opprimé la vertu ; donnez à la vertu l'énergie nécessaire pour dominer enfin sur le crime. C'est le seul moyen d'assurer à la France un gouvernement solide, la paix et le bonheur qu'elle attend de vous.*

*Vive la République ! Vive la Convention !*

*et ont les membres présents et opinants signé.*

*Puech, maire, Liotard, Bonnaure, Buisson, Michel, Griolet, Allier, Figuier, Rabinel, ..... , Berthézène, Oubxet, Philip, André, Vialla, Méjan, Coulomb, Viger, Durand, Cadelle,*

.....

*14 prairial An III de la République. (2 juin 1795).*

### **Rappel historique.**

9 thermidor An II : Maximilien de Robespierre (1758-1794). Après des études au collège des Oratoriens, il s'inscrit au barreau d'Arras en 1781 où l'on apprécie sa conscience et son éloquence. Il critique l'absolutisme royal, le système judiciaire : l'Artois l'envoie siéger aux Etats généraux. En 1791, La Fayette qui rêve d'une république sans suffrage universel dont il prendrait la présidence, et ses amis, sont éliminés par Robespierre qui devient le chef du parti démocrate. Il se montre un adversaire résolu de la guerre et reste le seul à s'obstiner dans cette voie.

Après s'être compromis un instant avec les « *Indulgents* » Robespierre dénonce le double péril de droite et de gauche : les uns lui reprochent la répression de Lyon (octobre 1793); les autres son manque d'énergie (Jacques Roux). En janvier 1794, c'est la rupture avec eux et les deux factions se combattent pendant deux mois. L'aggravation de la conjoncture économique réclame de nouvelles mesures préconisées par les Hébertistes qui ont repris le programme de Roux. Robespierre les présente comme des complices du « *complot étranger* » et les fait exécuter le 24 mars 1794. Il leur enjoint, les 29 et 30 mars, les « *Indulgents* », Desmoulin, Danton.

27 juillet 1794. Ni Robespierre, qui la veille a prononcé un discours impressionnant sur l'unité du gouvernement et l'élimination des traîtres, ni ses amis, n'arrivent à prendre la

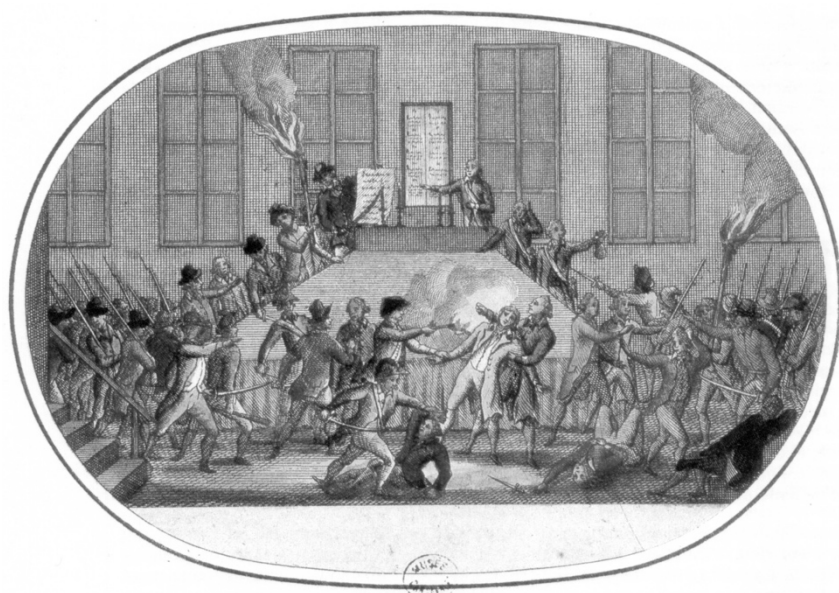
parole à la tribune de la Convention. Les deux Robespierre, Maximilien et Augustin, Couthon, Saint Just et Lebas sont mis en échec par une coalition de modérés et de corrompus. Arrêtés, ils ne peuvent être délivrés par Hanriot commandant la force armée de Paris. Maximilien tente de se suicider, se fracasse la mâchoire. Ils seront tous guillotins le lendemain, y compris Hanriot.

12 germinal An III : 1 avril 1795. Le pain manque ; on prend la décision de compléter par trois onces de biscuit (1 once = 30,5 g) et six onces de riz la demi-livre de pain qu'on distribue chaque jour. Le peuple se met en mouvement et le 1 avril la foule envahit la Convention en criant : « *Du pain, du pain !* ».

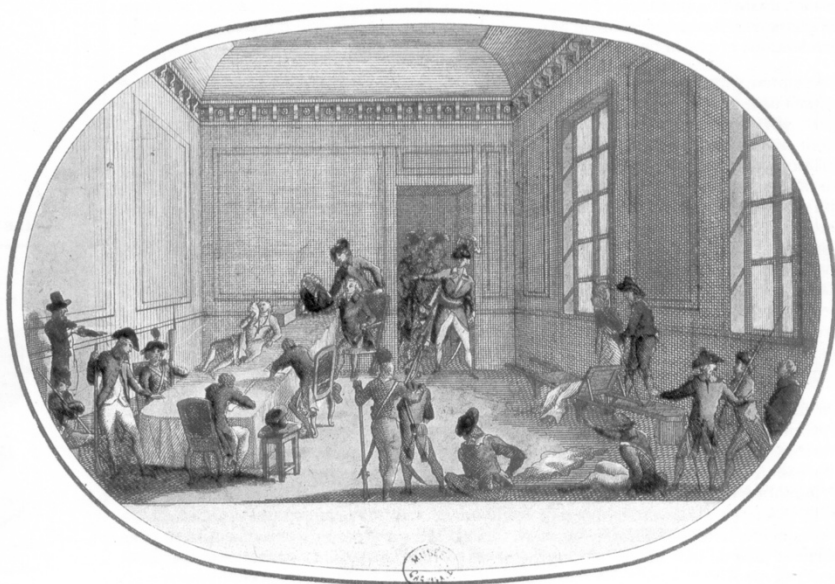
Le dépopulateur de Nantes : Carrier, 1756, 1794. Député du Cantal à la Convention, il se rend célèbre par sa cruauté au cours de missions en Normandie et en Bretagne. Il organise en particulier les noyades de Nantes. Rappelé en raison de ces actes par Robespierre, il contribue à la chute du 9 thermidor et n'en sera pas moins guillotiné le 16 décembre 1794.

Jean Borie : député montagnard de la Lozère, convaincu et énergique. Arrivé à Nîmes le 3 pluviôse An II (21 janvier 1794), il est chargé par le Comité de Salut Public « *d'établir le gouvernement révolutionnaire dans les départements du Gard et de la Lozère* ».

Il commence son « épuration » par le district de Nîmes (18 février 1794), et un mois après, le 19 mars, les administrations des huit districts sont toutes reconstituées. Il organise le tribunal révolutionnaire, « *épure* » la garde nationale et s'occupe de l'administration départementale. Il révisé le personnel de justice de paix et les municipalités du département.



Robespierre est attaqué dans la maison commune de Paris. Gravure anonyme.  
(Musée Carnavalet, Paris)



Robespierre dans l'antichambre du comité de Salut Public.  
(Musée Carnavalet, Paris)

Il forme un comité révolutionnaire composé de 12 membres « *pour déjouer les complots des malveillants et décerner des mandats d'arrêt* ». Ce comité fonctionne jusqu'au 21 septembre 1794 et prononce 409 arrestations. Il prend ensuite des mesures de sûreté générale (prisons), s'attaque à la déchristianisation, ordonne la démolition de la cathédrale d'Alès.

Borie n'hésitait pas à se rendre chez son ami Courbis, le maire de Nîmes, où, après de véritables orgies, d'une fenêtre donnant sur l'Esplanade, le verre à la main, ils assistaient aux exécutions capitales. Puis, la bande joyeuse sortait, formait la farandole, au son du tambour, autour de la guillotine.

Après le 9 thermidor, Borie disparaît de la circulation, tandis que Courbis est massacré par la population.

Population : la ville de Sommières comptait 3 437 habitants (état du 13 avril 1793).